

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 15 avril 2014 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2014-0012 33, boulevard Quevillon, lot 3 818 090 du cadastre du Québec.

Autoriser l'entrée charretière existante qui est présentement devant le garage, mais qui une fois le garage transformé en pièce habitable, aura un empiètement de 8 mètres devant la maison, alors que le Règlement 150 concernant le zonage permet un empiètement maximal de 3,25 mètres devant l'habitation.

DM2014-0013 5522, boulevard Hébert, lot 4 862 883 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge arrière de 1,09 mètre et un total des marges latérales de 3,78 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge arrière minimale de 6 mètres et un total des marges latérales de 4 mètres dans la zone H-874.

DM2014-0014 33, rue Narcisse, lot 3 594 149 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant de 2,65 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 4,5 mètres dans la zone H-311.

DM2014-0015 1255, rue Léger, lot 4 863 714 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation de l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 1,13 mètre du garage existant, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge minimale de 2 mètres entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 26 mars 2014.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe